

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 6 mai 2019**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

***73-05-19 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Adoption du règlement 2019-247 modifiant le règlement de zonage
- 9- Adoption du règlement d'emprunt 2019-248 pour la réfection des segments du rang Haut et Bas St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas et route Lehoux
- 10- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales
- 11- Réfection du rang Haut et Bas-St-Jacques
- 12- Réfection du rang Haut et Bas St-Jacques – Surveillance de chantier
- 13- Lignage des rues
- 14- Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux
- 15- Fourniture de Diesel — Appel d'offres 2019-74
- 16- Fourniture de Diesel — Contrat de gré à gré
- 17- Fourniture d'huile à chauffage
- 18- Liste de prix 2019 — Location camion, pelle, gravier et sable
- 19- Entretien de pelouse
- 20- Inscription des moniteurs — Formation
- 21- Travaux sur le réseau routier du MTQ – Demande pour une rencontre de planification – Secteur Est
- 22- Travaux sur le réseau routier du MTQ – Demande pour une rencontre de planification – Secteur Ouest
- 23- Acceptation du plan d'intervention préparé par la firme WSP
- 24- Entente avec Gestion 3MW inc., phase 3, Prolongement de la rue de la Coulée
- 25- Politique de congés annuels
- 26- Demande de subvention – Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 27- Varia
- 28- Levée de l'assemblée

**74-05-19      *Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> avril est adopté tel que rédigé.

***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

***Correspondance :***

- Demande d'aide financière – Mont Cosmos
- Rapport d'inspection
- Espace manquant – École Notre-Dame
- Nom de rue

**75-05-19      *Chèques et comptes***

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 174 272,64 \$ et les comptes au montant de 140 164,60 \$ soient approuvés.

**76-05-19      *Adoption du règlement 2019-247 modifiant le règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2018-247 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant le cannabis, l'implantation des thermopompes, dimension et volumétrie des bâtiments résidentiels ainsi que la création d'une nouvelle zone soit et est adopté.

**77-05-19      *Adoption du règlement d'emprunt 2019-248 pour la réfection des segments du rang Haut et Bas St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas et route Lehoux***

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des rangs Haut et Bas-St-Jacques pour des segments approximatifs de 2 190 mètres en effectuant des travaux de scellement de fissures, de remplacement d'un ponceau et de planage et resurfacage, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du rang Bas-St-Olivier pour un segment approximatif de 1 500 mètres en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du rang Haut-St-Thomas pour un segment approximatif de 600 mètres en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la route Lehoux pour un segment approximatif de 530 mètres en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lorsque les travaux réalisés concernent des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a déposé diverses demandes de subvention pour chaque segment de route et rang faisant l'objet du règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt # 2019-248 pour la réfection des segments du rang Haut et Bas St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas et route Lehoux soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

#### **78-05-19      *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales***

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le conseil de municipalité de Saint-Elzéar autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**79-05-19 Réfection du rang Haut et Bas St-Jacques**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a procédé à un appel d'offres pour la réfection d'une partie du rang St-Jacques selon les documents d'appel d'offres 2019-78;

CONSIDÉRANT que les prix soumis étaient les suivants :

	<b>Prix</b>
Giroux et Lessard ltée	297 586,09 \$
Construction B.M.L.	230 692,90 \$
Les pavages de Beauce ltée	245 356,65 \$
Construction Abénakis inc.	239 056,18 \$
Gilles Audet Excavation inc.	257 742,68 \$
P.E. Pageau inc.	242 054,11 \$
Pavage Sartigan Ltée	248 137,82 \$

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Construction B.M.L., Division de Sintra inc. pour la réfection d'une partie du rang St-Jacques selon les documents d'appel d'offres 2019-78 à un coût soumissionné de 230 692,90 \$, incluant les taxes, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2019-248 ainsi qu'à la confirmation de subvention au programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Ministère des Transports Québec.

**80-05-19 Réfection du rang Haut et Bas St-Jacques – Surveillance de chantier**

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de segments du rang St-Jacques tel que déposé au Programme RIRL a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 23 563,76 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 23 563,76 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2019-248.

**81-05-19 Lignage des rues**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que Marquage et Traçage du Québec a déposé une offre pour au montant de 5 396,88 \$;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu unanimement

De retenir Marquage et Traçage du Québec pour effectuer le lignage des rues à un coût avant taxes estimé de 5 396,88 \$.

**82-05-19 Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que le tonnage estimé pour l'été 2019 est de 300 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	<b>\$/Tonnes métriques</b>
Construction B.M.L.	219,55 \$
Les Entreprises Lévisiennes	128,95 \$
Pavage Audet	140,00 \$

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu unanimement

De retenir Les Entreprises Lévisiennes pour effectuer le rapiéçage mécanique et manuel de l'enrobé bitumineux à un coût avant taxes de 128,95 \$ la tonne métrique, soit un montant estimé de 38 685 \$.

**83-05-19 Fourniture de Diesel — Appel d'offres 2019-74**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de diesel clair et coloré à six entreprises;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

Philippe Gosselin & Ass. Ltée	102 867,56 \$
-------------------------------	---------------

CONSIDÉRANT que le seuil maximum pour appel d'offres sur invitation a été déposé;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu unanimement

De refuser la seule offre présentée par Philippe Gosselin & Ass. Ltée et d'annuler l'appel d'offres 2019-74 pour la fourniture de diesel.

**84-05-19 Fourniture de Diesel — Contrat de gré à gré**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté un règlement de gestion contractuelle 218-241, lui permettant d'octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT que Philippe Gosselin & Ass. Ltée a été la seule entreprise a déposé un prix pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que Philippe Gosselin & Ass. Ltée maintient les prix soumissionnés pour un contrat de plus courte durée (maximum 18 mois);

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent de conclure un contrat de gré à gré avec Philippe Gosselin & Ass. Ltée pour la fourniture de diesel aux coûts estimés de 58 093,42 \$.

**85-05-19 Fourniture d'huile à chauffage**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage à six entreprises;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

Philippe Gosselin & Ass. Ltée	31 078,20 \$
-------------------------------	--------------

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De retenir Philippe Gosselin & Ass. Ltée pour la fourniture d'huile à chauffage à un coût estimé de 31 078,20 \$.

**86-05-19 Liste de prix 2019 — location camion, pelle, gravier et sable**

La liste de prix 2019 pour la location des camions pelles et l'achat de gravier et de sable est présenté au conseil;

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar accepte les prix soumis par les différents entrepreneurs et exploitants de la municipalité et que la répartition de la location des équipements sera le plus équitable possible, de même que pour l'achat de gravier et du sable.

**87-05-19 Entretien de pelouse**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour la tonte de pelouse de plusieurs terrains municipaux;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

D'accepter l'offre d'Entretien saisonnier Michel Marcoux aux coût total de 3 800 \$ pour la tonte de 7 terrains municipaux.

**88-05-19 Inscription des moniteurs — Formation**

CONSIDÉRANT que tous les moniteurs reçoivent une formation en loisir d'été jusqu'au niveau 2 minimalement;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'inscrire neuf (9) moniteurs au stage de formation en loisir d'été donné par l'URLS de la Chaudière-Appalaches à Lévis du 24 au 26 mai 2019. Le coût est de 203,20 \$ par moniteur. Le transport est en surplus.

D'inscrire deux (2) moniteurs au stage de formation en loisir d'été aide-animateur donné par l'URLS de la Chaudière-Appalaches à Lévis du 14 au 16 juin 2019. Le coût est de 76 \$. Le transport est en surplus.

**89-05-19      *Travaux sur le réseau routier du MTQ – Demande pour une rencontre de planification – Secteur Est***

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar entend réaliser des travaux de renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur des tronçons de route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE ces travaux sont localisés sur la rue des Érables pour la section entre la rue des Cèdres et l'avenue Principale;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux la municipalité de Saint-Elzéar entend déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu unanimement

QUE « les attendus que » font partie intégrante de la résolution.

QUE la municipalité de Saint-Elzéar demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'une rencontre soit tenue entre les deux parties afin de planifier la réalisation des travaux mentionnés ci-haut.

**90-05-19      *Travaux sur le réseau routier du MTQ – Demande pour une rencontre de planification – Secteur Ouest***

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar entend réaliser des travaux de renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur des tronçons de route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE ces travaux sont localisés sur la rue des Érables pour la section entre l'avenue Principale et la rue du Château;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux la municipalité de Saint-Elzéar entend déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu unanimement

QUE « les attendus que » font partie intégrante de la résolution.

QUE la municipalité de Saint-Elzéar demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'une rencontre soit tenue entre les deux parties afin de planifier la réalisation des travaux mentionnés ci-haut.

**91-05-19      *Acceptation du plan d'intervention préparé par la firme WSP***

CONSIDÉRANT la résolution 222-11-18 acceptant le plan d'intervention préparé par la firme WSP;

CONSIDÉRANT que depuis cette résolution, des modifications ont été apportées au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du plan l'intervention proposée par la firme-conseil WSP ainsi que ses modifications en date du 2019-04-01;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accepte le plan d'intervention et autorise la firme-conseil WSP à transmettre ledit plan d'intervention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

QUE la Municipalité envoie une copie conforme de la résolution à la firme-conseil WSP ainsi qu'au MAMH.

**92-05-19      *Entente avec Gestion 3MW inc., phase 3, Prolongement de la rue de la Coulée***

ATTENDU que Gestion 3MW inc. désire compléter la phase 3 du développement domiciliaire, prolongement de la rue de la Coulée;

ATTENDU que Michel Turmel a déposé un projet de lotissement de 61 terrains résidentiels;

ATTENDU les plans et devis préparés par Jonathan Mercier, ingénieur de Génie+, portant le no 17-1338 signé le 20 décembre 2018.

ATTENDU que Gestion 3MW inc. doit présenter une demande d'autorisation au MDDEP pour l'acceptation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu unanimement

Que Gestion 3MW inc. signe une entente avec la municipalité de Saint-Elzéar concernant la phase 3 de son développement domiciliaire tel que l'exige le règlement numéro 2006-18 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ainsi qu'une entente pour la cessation des infrastructures pour le développement des 61 terrains.

Que Gestion 3MW inc. est autorisé à présenter une demande au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les travaux d'infrastructures des rues projetés afin d'obtenir son autorisation.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer les ententes pour et au nom de la municipalité.

Que les ententes entre Gestion 3MW inc. et la municipalité de Saint-Elzéar, concernant le développement Gestion 3MW inc., phase 3 et cessation des infrastructures, fasse partie intégrante de cette résolution.

**93-05-19      *Politique de congés annuels***

ATTENDU que la Commission des normes du Travail détermine qu'un salarié a droit à un congé annuel;

ATTENDU que la Municipalité désire modifier sa politique en respect de la Loi sur les normes du travail;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Qu'un employé ayant une durée en emploi correspondant à :

**Durée en emploi    Compensation**

---

Moins de 1 an      Compensation salariale de 4 %; pour une absence 1 jour par mois travaillé

---

De 1 an à moins    Compensation salariale de 4 %; pour une absence

de 3 ans (ancien 5)	d'au moins 10 jours ouvrables en continu
De 3 ans à moins de 15 ans	Compensation salariale de 6 %; pour une absence d'au moins 15 jours ouvrables dont 10 doivent être en continu
De 15 ans et plus	Compensation salariale de 8 %; pour une absence d'au moins 20 jours ouvrables dont 10 doivent être en continu

Et qu'en cas de litige, la Loi sur les normes du travail prévaut.

**94-05-19      *Demande de subvention – Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que Monsieur Mathieu Genest, directeur général, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**95-05-19      *Clôture de l'assemblée***

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 21 h 30.

---

Carl Marcoux, maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général